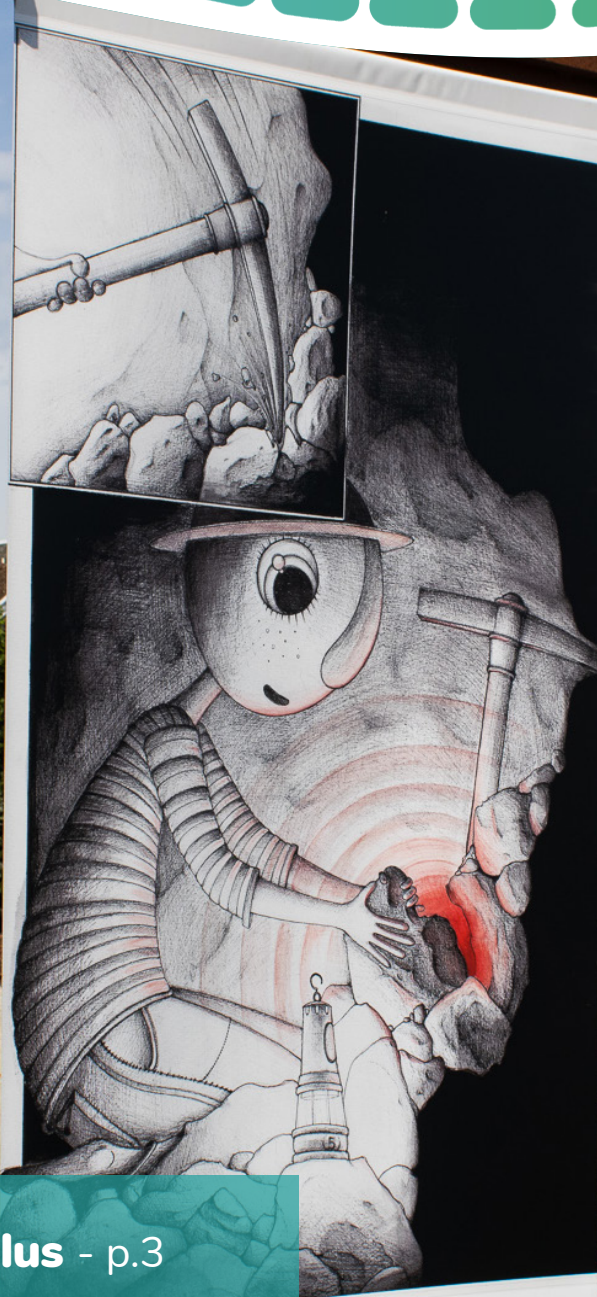


Le Mag' de SUMÈNE-ARTENSE



Communauté de Communes
Sumène-Artense



Présentation des nouveaux élus - p.3

Et aussi...

- Budgets 2020 - p.7
- OPAH - p.8
- Exposition 2020/2021 sur la Piste Verte - p.8

SEPTEMBRE 2020

EDITO

C'est un nouveau mandat qui s'ouvre à nous : le 15 juillet dernier, les élus m'ont accordé de nouveau leur confiance pour continuer à présider cette Communauté de communes. Je suis entouré par une équipe dynamique qui a à cœur l'intérêt de notre territoire. Vous pourrez les découvrir au fil des pages de ce numéro spécial. Notre Communauté de communes va continuer sa mutation pour améliorer chaque jour les services qui vous sont rendus et en créer de nouveaux en lien étroit avec les communes. Nous avons mis en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal là encore construit avec l'ensemble des communes qui auront à se prononcer sur celui-ci pour préparer l'avenir, pour adapter notre territoire aux mutations en cours et pour accueillir de nouvelles populations. Je n'oublie pas les mois difficiles que nous venons de passer avec cette crise sanitaire sans précédent qui a bousculé nos certitudes, nos habitudes mais les missions essentielles qui sont les nôtres ont été assurées.

Le monde économique a été sérieusement ébranlé par cette crise, c'est pourquoi la Communauté de communes a signé une convention avec la Région et s'est engagée financièrement pour soutenir les commerçants, les artisans et les professionnels du tourisme. Vous trouverez dans cette édition le lien pour pouvoir déposer votre demande si vous êtes en difficulté.

Le Conseil communautaire a aussi dans ce cadre approuver ma proposition de subventionner les communes à hauteur de 320.000 € au total par le biais d'un fonds de concours pour favoriser l'investissement tout en privilégiant les entreprises du secteur afin d'aider à relancer l'économie locale.

Nous avons tous l'espoir que la situation s'améliore dans les mois qui viennent, tous les élus et moi-même avons, quant à nous, le devoir de faire évoluer, transformer ce pays pour toujours y bien vivre.

Marc MAISONNEUVE

Président de la Communauté de communes
Sumène Artense



Pour vous tenir informé sur l'actualité de la CCSA :

[www.sumene-artense.com /](http://www.sumene-artense.com/)   

Communauté de communes Sumène Artense

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Président : Marc MAISONNEUVE

Siège social : 23 bis Place de l'Église

15270 Champs-sur-Tarentaine – Marchal

Directeur de la publication : Marc MAISONNEUVE

Responsable de la rédaction : Paul LEVERBE

Rédaction : Services Culture, Communication, Oc'Théa

Impression : L'imprimerie de Bort – 93 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues – 499 279 610 00012

Date de parution : Septembre 2020

Dépôt légal : Septembre 2020 / ISSN : 2650-0647

Crédits photos : Communauté de communes Sumène-Artense

Tirage : 4510 exemplaires – Imprimé sur papier recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique.

contact@sumene-artense.com / 04 71 78 72 55

SOMMAIRE

ÉLECTIONS

Présentation des nouveaux élus - p.3

FINANCES

Budgets 2020 : des conditions exceptionnelles p.7

HABITAT

OPAH : Informations concernant l'opération et permanences d'Oc'théa - p.8

CULTURE

Exposition sur la Piste Verte : "Gratter l'Obscurité" par Nicolas Savoye - p.8

SERVICES DE LA CCSA

Siège administratif 04 71 78 72 55

23bis place de l'Église

15270 Champs-sur-Tarentaine

contact@sumene-artense.com

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- **Direction Générale des Services**
Développement du territoire et économique
- **Direction Services Développement**
Tourisme, Assainissement, Natura 2000, GEMAPI
- **Direction Services de Proximité**
Culture, Animation sociale et sportive, MSAP
- **Service Communication**
- **Service Informatique**

Services techniques 04 71 40 62 66

21 rue du Calalet

15240 SAIGNES

contact@sumene-artense.com

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- **Direction Services Ressources**
RH, Finances, Services techniques
- **Service de Portage des repas**
- **Services Assainissements collectif et individuel**
- **Service Natura 2000 - GEMAPI**
- **Service Ordures Ménagères et PAV**
- **Service Transports scolaires**

Le Président et les Vice-présidents

Président



Marc MAISONNEUVE
Maire de Bassignac

1^{er} Vice-président Finances



Alain DELAGE
Maire d'Ydes

2^{ème} Vice-président Environnement, cadre de vie et mobilités



Éric MOULIER
Maire de Saignes

3^{ème} Vice-président Culture et patrimoine



Stéphane BRIANT
Maire d'Antignac

4^{ème} Vice-président Promotion du tourisme, dont la gestion de l'office de tourisme



Daniel CHEVALEYRE
Maire de
Champs/Tarentaine-
Marchal

5^{ème} Vice-président Action sociale, logement et nouvelles compétences



Jean-Pierre
GALEYRAND
Maire de Champagnac

6^{ème} Vice-président Économie



Christophe
MORANGE
Maire de Madic

7^{ème} Vice-président Développement touristique



Pascal LORENZO
Maire de Lanobre

Le bureau

Le bureau est composé du Président et des Vice-présidents ainsi que 8 conseillers communautaires.



Fabien HUSSER
Maire de Beaulieu



Philippe DELCHET
Maire de La Monselie



Jean-Michel HOJAK
Maire du Monteil



Alain COUDERT
1^{er} adjoint de
Saint-Pierre



Bertrand
FORESTIER
Maire de Sauvat



Joëlle NOËL
Maire de Trémouille



Fabrice MEUNIER
Maire de Vebret



Catherine
MAISONNEUVE
Maire de Veyrières

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé du Président et des Vice-présidents, des 8 conseillers communautaires membres du bureau et de 18 conseillers communautaires titulaires (et 10 conseillers communautaires suppléants).

Antignac

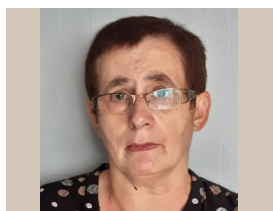
Conseillère communautaire
suppléante



Sylvie
ERCKELBOUDT-
COURAGEUX

Bassignac

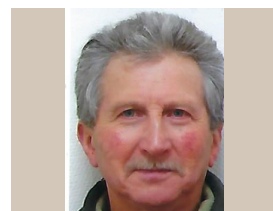
Conseillère communautaire
suppléante



Marie-Claude LUC

Beaulieu

Conseiller communautaire
suppléant



Gérard
TOURNADRE

Champagnac

Conseillère communautaire



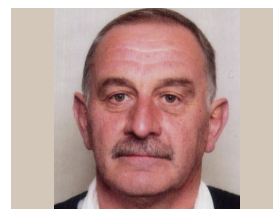
Maryse MAZEIRAT

Conseiller communautaire



Patrick BORNET

Conseiller communautaire



Serge DELMAS

Champs-sur-Tarentaine-Marchal

Conseillère communautaire



Martine
MONCOURIER

Conseiller communautaire



Bernard LACOUR

Conseiller communautaire



Thierry FONTY

Lanobre

Conseillère
communautaire



Brigitte CLAUDEL

Conseiller
communautaire



Philippe VIALLEIX

Conseillère
communautaire



Johane
GRANDSEIGNE

Conseiller
communautaire



Gustave GOUVEIA

La Monselie

Conseiller communautaire
suppléant



Raphaël MIALOU

Conseiller communautaire
suppléant



Lionel MONTEIL

Conseillère communautaire
suppléante



Mireille LEYMONIE

Le Monteil

Madic

Saignes

Conseillère
communautaire



Catherine BARRIER

Conseiller
communautaire



Franck BROQUIN

Saint-Pierre

Conseiller communautaire
suppléant



Jean-Paul MATHIEU

Sauvat

Conseillère communautaire
suppléante



Françoise GILLES

Trémouille

Conseillère communautaire
suppléante



Christiane SERRE

Vebret

Conseiller communautaire



Philippe DAUPHIN

Veyrières

Conseillère communautaire
suppléante



Marie-Pierre BABUT

Ydes

Conseiller communautaire



René BERGEAUD

Conseillère communautaire



Clothilde JUILLARD

Conseillère communautaire



Marie-Ange
FLEURET-BRANDAO

Conseiller communautaire



Bernard BOUVELOT

Conseillère communautaire



Céline BOSSARD

Le Conseil communautaire était appelé à se prononcer sur 7 budgets primitifs 2020 le 30 juillet dernier :

- Budget général de la Communauté de communes
- Budget des Ordures ménagères
- Budget du SPANC
- Budget de la ZA intercommunale d'Ydes
- Budget de la zone Ydes Nord
- Budget de la zone du Péage de Lanobre
- Budget de la zone de Larnié de Lanobre

L'ensemble des budgets représente la somme en dépenses et recettes de plus de 13,5 millions d'euros.

Comme l'a dit M. Alain Delage, 1er vice-président en charge des finances : « Il ne me semble pas inutile ici de rappeler les conditions exceptionnelles pour adopter ces budgets que ce soit pour la période :

- En juillet au lieu du mois d'avril,
- Des incertitudes qui pèsent sur nos ressources, si ce n'est en 2020, la question sera bien plus prégnante en 2021 voire 2022. Les dernières annonces de l'Etat quant à des réductions d'impôts notamment sur la CVAE ou la CFE, ressources qui seront déjà fortement impactées par la crise du COVID, ne peuvent qu'inciter à la prudence. »

Il annonçait également que les taux d'imposition de 2019 étaient reconduits à l'identique en 2020.

« Pour autant, si l'avenir est incertain, » continuait M. Alain Delage, « la situation est saine et nous permet d'envisager de continuer à agir fortement pour aménager et développer notre territoire. D'autant que nous avons un endettement proche du zéro. Alors certes, il n'est pas facile de lancer de grands projets alors que plus de la moitié de l'année est déjà passée mais il reste des projets à terminer et d'autres à commencer ».

Le Budget Primitif de la Communauté de communes s'équilibre à 7.564.137,48 € en fonctionnement.

Ce budget est par rapport à 2019, en augmentation de 360.282,65 € soit + 5% :

Les recettes fiscales progressent de 67.891 € du fait d'une hausse des bases et d'un excédent reporté en hausse de 296.327,95 €.

Les dépenses progressent elles aussi du fait notamment de la réserve faite en dépenses imprévues comme l'autorise exceptionnellement la loi pour 2020 jusqu'à hauteur de 15 % au lieu de 7%. Les effets de la crise sont délicats à anticiper. Il convient de retracer avec précision l'information sur les dépenses supplémentaires ou exceptionnelles et préparer des scénarios budgétaires en recettes avec des baisses plus ou moins importantes. Cette réserve représentant environ 10% de notre budget soit 600.000 € permettra d'ajuster celui-ci en cas de besoin.

D'ores et déjà les mesures prises dans le cadre de la crise de la COVID 19 se chiffrent à plus de 50.000 € entre les protections nécessaires du personnel et les nettoyages et désinfections des locaux accueillant du public.

L'autofinancement reste le maître mot puisque plus de 780.000 € sont destinés à financer les opérations d'investissement.

En investissement, il n'y aura aucun recours à l'emprunt pour financer les 2.662.139 € de dépenses d'investissement.

C'est un budget qui prévoit également un fort soutien aux communes par le biais de fonds de concours à hauteur de 370.000 € au total dont 320.000 € rien que pour cette année 2020.

Marc Maisonneuve, Président de la CCSA, a souhaité proposer aux Conseillers communautaires de réserver une enveloppe de 320.000 € pour les fonds de concours à attribuer aux 16 communes pour l'exercice 2020, selon une répartition identique pour chaque commune soit 20.000 € par commune pour financer des projets à hauteur de 50%. M. le Président a proposé un engagement moral pour que ces investissements profitent au secteur local, pour les achats de matériel à des fabricants français ou européens considérant qu'il convient d'accompagner l'ensemble des communes membres dans leurs investissements pour relancer le secteur économique sur le territoire.

Ce sont aussi 83.000 € qui sont fléchés pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, cet argent sera versé directement aux propriétaires bailleurs ou occupants qui auront entrepris des travaux correspondant aux critères fixés par les services de l'État.

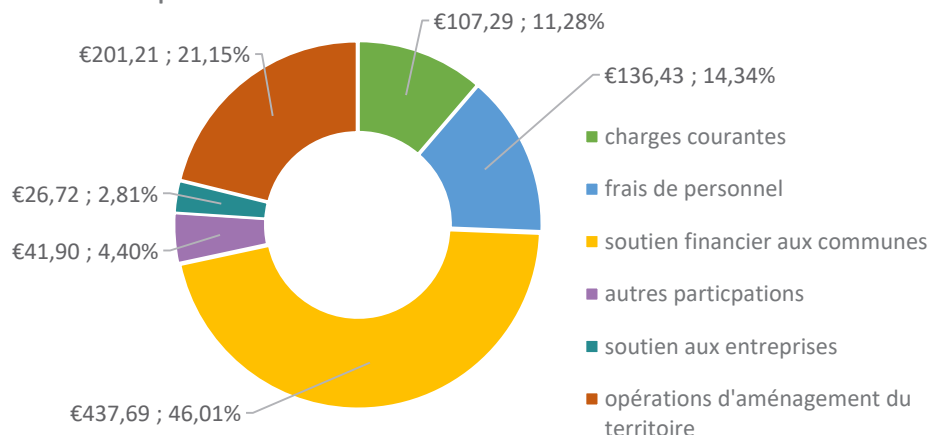
Près de 180.000 € sont prévus pour l'aide au secteur économique et agricole que ce soit sous forme d'aides à l'investissement ou par le biais de la participation au Fonds Région Unie pour venir en aide aux acteurs du tourisme, aux microentreprises et associations du territoire suite à la crise de la COVID 19. La CCSA participe à ce fonds à hauteur de 4 € par habitant. Pour plus d'informations : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm>

Les projets d'investissement sont nombreux :

- Extension de la pépinière d'entreprises,
- Développement de la Piste Verte,
- Mise en accessibilité de la base de Lastioules avec pour but l'obtention du label « tourisme et handicap » en plus du pavillon bleu,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Entretien du patrimoine immobilier.

Le budget a été adopté par 32 voix Pour et 1 abstention.

Dépenses en euros par habitant en 2020



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a débuté officiellement le 1^{er} juillet 2020, date de signature



de la convention avec Mme le Préfet du Cantal. La Communauté de communes a chargé le bureau d'étude Oc'théa du suivi et de l'animation de cette opération.

Ce service gratuit, va permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs (sous certaines conditions) de bénéficier d'aides pour :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation du logement
- L'habitat dégradé
- La production de logement locatif.

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Quelles conditions ?

- Etre propriétaire ou usufruitier du logement.
- Occuper le logement à titre de résidence principale.
- Remplir des conditions de ressources.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.

Quels travaux ? Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 25% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie ...), avec une bonification de subventions au-delà de 35%.

- Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier, ...).
- Travaux de lutte contre l'habitat dégradé.

Quels avantages ?

- Des conseils personnalisés
- Un accompagnement sur mesure
- L'amélioration de votre logement
- Des aides exceptionnelles

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Quelles conditions ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Le logement sera conventionné pendant 9 ans.
- Etre propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI ...).
- Le logement de l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

Quels travaux ? Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 35% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie ...) et le classement énergétique en D.

- Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier, ...).
- Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

Quels avantages ?

- Défiscalisation possible des loyers (intermédiation locative, ...)
- Valorisation de vos logements locatifs
- Une équipe locale à votre disposition
- Des conseils gratuits et personnalisés

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS RGE (FOURNITURE ET POSE) ET NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉS AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.

PERMANENCES

Permanence mensuelle à la MSAP à Ydes chaque 1^{er} mardi du mois de 10h00 à 12h00.

Permanences dans vos communes, pour plus de renseignements, contactez un conseiller habitat :

Florence BAPTISTE

07.50.59.91.27 - habitat15@octeha.fr

Victoria CERDAN

07.50.56.69.44 - Habitatcantal@octeha.fr

CULTURE | Exposition sur la piste Verte : "Gratter l'Obscurité" par Nicolas Savoye

Nicolas SAVOYE, artiste plasticien bidouilleur, souhaitait depuis quelques temps travailler sur l'illustration et cette opportunité lui a été proposée par la CCSA en 2020, grâce à une résidence mission de 2 mois.

De cette résidence est née l'histoire dessinée "Gratter l'Obscurité".

L'artiste a voulu, à travers le dessin, faire ressortir les traces

du passé minier du territoire, si présent le long de la voie verte. Il a imaginé, une aventure, un récit bouleversant de poésie et d'imaginaire que chacun peut s'approprier à sa manière.

L'exposition a été inaugurée le 31 juillet 2020 et restera visible jusqu'en juin 2021.

L'artiste partira à la rencontre de la population à travers des ateliers mis en place prochainement.



Exposition proposée dans le cadre d'une résidence mission sur le territoire de la Communauté de communes Sumène-Artense. Cette résidence est inscrite dans le cadre de la convention d'éducation artistique et culturelle et bénéficie des financements de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

